

COUCY "VERT" L'AVENIR

Le bulletin d'information de COUCY



DANS CE NUMERO 4

Assainissement, où en sommes nous ?

La poursuite du projet éolien

La vidéo protection est opérationnelle

De nouveaux travaux à l'église

Un projet d'aménagement de la place de l'Embuscade

Le concours de maisons fleuries

Le club de l'amitié se renouvelle

Les Anciens combattants vous attendent

Présentation de la Charte pour l'environnement

COMITE DE RÉDACTION :

Directeur de la publication :
David POTIER

Rédacteurs :
Brigitte GENEVOIS
David POTIER

Mise en page :
Brigitte GENEVOIS

Photographie :
Brigitte GENEVOIS
David POTIER

EDITORIAL

L'été est de retour !

Même si les travaux d'assainissement apportent encore leur lot de poussières, profitez du beau temps pour sortir, à pied, dans les rues du village. Cela vous permettra de rencontrer d'autres personnes, de partager les moments d'actualité et de profiter de votre commune. Retrouvez-vous à l'aire de jeux pour les enfants, devant le bâtiment communal à Coucy 2, redécouvrez la zone humide derrière l'église, observer le fleurissement et les nouvelles plantations réalisées ces derniers mois.

D'ailleurs, n'oubliez pas de fleurir et de bien aménager vos extérieurs en n'oubliant pas que la gestion de l'eau et donc de l'arrosage est important compte tenu du changement climatique.

Cela nous permettra de valoriser la commune auprès du jury des villes et villages fleuris qui sera en visite chez nous le 18 juillet. En plus, vous gagnerez peut-être le concours des maisons fleuries.

Et pourquoi ne pas profiter aussi de cet été pour rejoindre une association et donner un peu de temps ? Il y en a pour tout le monde : "Coucy § Vous" pour les animations festives, le "Club de l'Amitié" pour partager des moments de convivialité autour de jeux de société ou marchant dans les chemins, les "Anciens Combattants" pour perpétuer le souvenir de mémoire...

Bel été 2023 à Coucy !



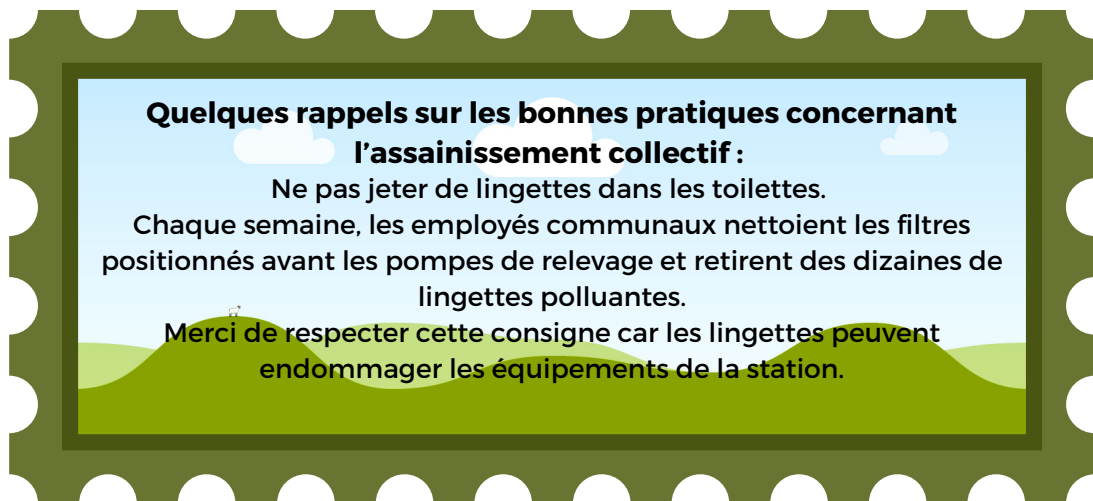
UN TIERS DES FOYERS EST MAINTENANT RACCORDÉ A L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

Les travaux d'assainissement apportent leur lot de tracasserie au quotidien : Route barrée, boue, poussière....mais ils sont nécessaires et il va falloir patienter encore un peu avant d'en être tout à fait sorti. Et, si le raccordement se fait attendre pour beaucoup, le chantier avance comme prévu. Aujourd'hui 80 foyers sur 220 sont déjà raccordés. Les branchements chez les particuliers se sont globalement bien passés, même si parfois l'entreprise Richard, en charge de ces branchements individuels, a dû démontrer tout son professionnalisme et son ingéniosité pour réaliser les travaux dans un environnement inadapté (tranchée dans le béton à l'intérieur de garages...). Chaque raccordement individuel dure entre 2 et 5 jours, selon sa complexité.

Sur les 80 foyers raccordés, plusieurs ont indiqué avoir des remontées d'odeurs. Ce phénomène s'explique généralement par une absence ou un dysfonctionnement des syphons. Il n'y a donc pas lieu de s'inquiéter. Un rajout de syphon ou une adaptation permettra de supprimer cette nuisance.

Les travaux de pose de la canalisation principale sont prévus en septembre rue des Villas. Les dernières rues de Coucy 2 devraient être équipées d'ici à la fin de l'année 2023, voire début 2024. Celles de Coucy 1 plutôt à partir de mi 2024. Les raccordements individuels (travaux sur chaque propriété privée) reprendront en septembre dans les 2 sections de la commune dont les rues sont déjà équipées de la « grosse » canalisation.

Chaque foyer va recevoir, dans les prochains jours une nouvelle facture d'assainissement qui correspondra au solde de l'année 2022. Pour mémoire, la facture envoyée à l'automne 2022 correspondait à 50 % de la consommation théorique d'eau de 2022. Comme déjà annoncé, jusqu'à 2024, le montant facturé actuellement se fonde sur une redevance d'un Euro plus les taxes par M3 d'eau consommée. Elle ne correspond donc pas au coût réel qui sera mis en œuvre ensuite. Tous les foyers sont imposés, même ceux qui ne sont pas encore raccordés. Ces modalités permettent de lisser la charge et de ne pas demander, comme pour d'autres communes, une taxe de raccordement pouvant atteindre 1000 €.



EOLIENNES DE COUCY : TU VEUX OU TU VEUX PAS ?

Le préfet a récemment émis un avis défavorable sur l'implantation de 4 éoliennes sur la commune de Coucy. Ce projet, soutenu par le Conseil Municipal, a donc un peu de mal à se concrétiser. Il n'est pour autant pas remis dans les cartons. En effet, un recours gracieux, puis juridique va être émis par VSB Energies Nouvelles, le développeur, car les motifs de rejets évoqués par l'arrêté préfectoral ne semblent pas suffisamment fondés.

Au-delà du fond et des « affaires juridiques », il y a cependant lieu de s'interroger sur le positionnement des principaux intéressés, à savoir les habitants de la commune et des communes limitrophes, dans une certaine mesure. L'association « Bien Vivre à Amagne » a mené une campagne soutenue contre ce projet, ce qui a sans doute milité dans la décision préfectorale. Il ne convient pas de dénigrer leur action car chacun a le droit de s'exprimer. En revanche, ce qui est plus compliqué à appréhender, c'est que les principaux intéressés, à savoir, les habitants de notre commune, sont restés plutôt en retrait par rapport à ce projet. Certains se sont exprimés dans le cadre de l'enquête publique, avec, au final, un équilibre des avis.

Une grande majorité de la population n'a pas pris de position. Est-ce par désintérêt ?

L'enjeu est pourtant dimensionnant pour chacun et le questionnement relativement simple : Acceptez-vous 4 éoliennes sur Coucy en échange d'un revenu annuel d'environ 75 000 € pour la commune ?

L'instruction va continuer et le projet n'est pas abandonné. Il sera cependant nécessaire, dans le futur, que chacun prenne les choses en main et décide de son avenir.

Ou, comme le dirait Marcel ZANINI, « Tu veux ou tu veux pas » ? (les plus anciens reconnaîtront)

14 CAMERAS POUR MIEUX PREVENIR ET PROTEGER

Depuis début juin, les 14 caméras de vidéo protection sont opérationnelles dans les différentes rues de la commune.

Ces caméras ne couvrent bien évidemment pas tous les secteurs de Coucy, mais permettent de filmer les zones les plus fréquentées, ainsi que les entrées et sorties.

Les vidéos sont conservées pendant une vingtaine de jours et permettront à la mairie et aux gendarmes de visionner, à rebours, l'activité, les différents passages de véhicules, ainsi que leur plaque d'immatriculation, à chaque fois que possible

Ce nouvel équipement, tout en préservant la vie privée des habitants ; le domaine privatif n'est pas filmé ; devrait tout d'abord permettre de prévenir le nombre de délits et d'identifier des véhicules suspects en cas de cambriolage dans la commune ou dans celles limitrophes.

Elles pourront aussi réduire significativement les actions d'incivilité du quotidien comme les dégradations sur les biens publics, les dépôts sauvages, voire ceux qui posent leurs sacs ou cartons de bouteilles au pied des containers.

L'installation de ce système de vidéoprotection a un coût de 49 000 €. La municipalité a sollicité différentes subventions. Elle a reçu un accord favorable de l'état et de la région. Au final, le reste à charge pour la commune est estimé à 10 000 €.



LES TRAVAUX DE RAVALLEMENT DE LA FACADE DE L'EGLISE VONT DEBUTER



Ceux qui fréquentent périodiquement le cimetière l'ont depuis longtemps remarqué, les murs de l'église s'effritent et des morceaux de pierre tombent, notamment, au niveau de l'entrée.

Après un appel d'offres mené cet hiver, une entreprise a été retenue pour ravalier la façade de l'édifice. Les travaux débuteront cet été et vont durer plusieurs mois.

Comme vous avez du le lire, via un message envoyé par Jean-Luc WARSMANN par courrier, la municipalité a sollicité différentes subventions et ce projet sera financé à 80 % par l'état et par la région Grand Est, soit un reste à charge de l'ordre de 8000 € sur un montant des travaux de 40 000 €.

Ce ne sont pas les seuls travaux en cours dans l'église. La rénovation des vitraux se poursuit, même si en raison de problèmes médicaux lourds, Jean-Marc PAGUET, le vitrailiste, a dû interrompre son activité plusieurs mois. Nous avons espoir que le chantier se termine avant la fin de l'année.

Enfin, grâce aux employés municipaux et à Laurent LORIEUX, plaquiste et bénévole, la sacristie a un un nouveau plafond. Merci à eux.

BIENTOT UN NOUVEAU LIEU DE CONVIVIALITÉ ET DE SERVICE ?



Dans le programme de la municipalité, en 2020, il était prévu de réaliser des travaux de valorisation de la place devant le bar l'Embuscade. Celle-ci est en effet peu engageante aujourd'hui. Entre la sortie de la rue du Château d'eau qui n'est pas bien matérialisée, l'arrêt de bus qui date d'une autre époque, le stationnement anarchique devant le bar et l'impression d'ensemble qui ne donne pas envie de s'y arrêter, voire d'y rester, il était en effet nécessaire de faire quelque-chose. Ces constats sont d'autant plus vrai que le bar devrait rouvrir prochainement.

La municipalité a donc demandé à un maître d'œuvre de proposer un nouvel aménagement qui doit permettre de valoriser les espaces et les commerces limitrophes : Le bar qui va bientôt ré-ouvrir et offrir de nouveaux services, mais aussi, le salon d'Esthétique de Julie VIOT et la Retheloise de Nettoyage. La commande de la mairie est d'avoir 3 zones : Une zone qui pourra accueillir un espace de convivialité et de repos pour la population et les touristes (tables, bancs, stationnement vélos, espace arboré...). Une zone de vente automatique de produits d'épicerie et du terroir et un distributeur de pizzas viendront compléter l'offre. Enfin, une dernière zone sera consacrée au stationnement.

En résumé, ce nouvel aménagement doit répondre aux besoins de la population, aux touristes qui devraient venir beaucoup plus nombreux grâce à l'ouverture de la voie verte (pour mémoire, près de 200 000 personnes passent par la voie verte Nord Ardennes tous les ans) et renforcer les commerces et artisans locaux. Nous devrions tous y gagner. Ce projet devrait voir le jour en 2024 ou 2025, délai nécessaire pour le finaliser et trouver des financements. Le distributeur de pizzas devrait cependant être opérationnel d'ici à la fin de cette année.

LE CONCOURS MAISONS FLEURIES 2023

Le jury composé de quelques membres de la commission environnement et cadre de vie ainsi que deux ou trois volontaires passera dans la commune entre le 26 juin et le 08 juillet.

Seront observés, depuis la rue, les fleurs vivaces, arbres et arbustes visibles dans les jardins et l'harmonie générale de l'ensemble ; pas seulement les annuelles.

Un bon d'achat et un arbuste seront remis au 3 premiers gagnants et les prix seront remis après l'été.

Les critères porteront entre autre, sur les végétaux nécessitant peu d'arrosage et résistant aux fortes chaleurs comme nous essayons de le faire depuis deux ans dans la commune en remplaçant petit à petit les plantes les plus sensibles aux canicules.

Notre prochaine étape, planter arbres et arbustes dans les rue principales pour embellir ces rues et maintenir une certaine « fraîcheur » : 7 degrés c'est la différence de température qu'il y a sous les arbres ! Les plantes transpirent pour se rafraîchir : l'eau puisée par les racines est rejetée par les feuilles sous forme de vapeur d'eau, ce qui permet aux feuilles de maintenir une température acceptable.

Nous vous encourageons aussi à installer des récupérateurs d'eau afin d'économiser l'eau potable qui va certainement être réglementée cet été.

Quelques exemples de plantes et arbustes ne nécessitant pas beaucoup d'entretien et d'arrosage : Sédum graminées, euphorbes, lavande, laurier rose, arbousier, pittosporum, myrte, céanothus, grevillea ...



Entrée à Coucy 2
Vivaces : Pennisetum- Géranium Patricia
- Corbeille d'argent



Grevillea



Myrte

CHARTRE ENVIRONNEMENTALE DE « COUCY VERT L'AVENIR »

Devenons acteur de la biodiversité et modifions nos comportements:

1-Pour la santé de tous , pour préserver l'eau potable et la biodiversité, la commune s'engage à utiliser le moins possible de biocides (ni pesticides, ni herbicides sur les allées et les bords de chemins). Si besoin, elle choisit des biocides d'origine naturelle.

2-Pour permettre aux fleurs et aux insectes d'accomplir leur cycle de vie, la commune s'engage à laisser pousser des bandes d'herbe (par exemple le long d'une haie ensoleillée , sur un talus, sur la zone humide) et à ne pas la tondre tant qu'il y a des fleurs.

3-Pour préserver la faune, la commune s'engage à ne pas tailler les haies entre le 1 avril et le 31 juillet *

4-La commune s'engage à participer à la valorisation des déchets (compost, broyage des branches, tri sélectif ...)

5- La commune s'engage à préserver la ressource en eau (installation de récupérateurs d'eau par exemple, plantation de végétaux adaptés aux nouvelles conditions climatiques)



Conformément à la BCAE (« la taille des haies est interdite entre le 1er avril et le 31 juillet, d'après un arrêté du 24 avril 2015 relatif aux règles de Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales (BCAE)).

Cette recommandation est appliquée par le conseil départemental : <https://cd08.fr/amenagement/environnement/le-fauchage-raisonne>

UNE NOUVELLE EQUIPE TRES MOTIVÉE POUR LE CLUB DE L'AMITIÉ

Lors de l'Assemblée Générale du 30 mars 2023, un nouveau bureau a été élu :

- Présidente et vice-présidente : Nadine Delsuc et Francine Connot
- Trésorier et trésorier-adjoint : Daniel Vergneaux et Francine Herbay
- Secrétaire et secrétaire-adjoint : Michelle Barré et Michel Delsuc

Le club se réunit le jeudi après-midi tous les 15 jours pour des activités telles que la belote, le tarot, le scrabble et la marche quand le temps le permet.

Le 27 avril, un repas publicitaire a été organisé. Le premier semestre se clôturera le jeudi 6 juillet. Date à laquelle sera organisé un repas champêtre pour tous les adhérents.

Reprise des activités le jeudi 7 septembre avec quelques surprises, en plus du traditionnel concours de belote le samedi 18 novembre.

Alors n'hésitez pas à venir , nous vous accueillerons chaleureusement !



LES ANCIENS COMBATTANTS EN QUÊTE DE RENOUVELLEMENT !

Lors de la dernière Assemblée Générale des Anciens Combattants, Pierre RIVA, Président, a souhaité rappeler aux personnes présentes la nécessité de perpétuer le souvenir et la mémoire des soldats morts pour la France, par un renouvellement des membres actifs de l'association. En effet, le nombre d'adhérents a été divisé par deux sur la dernière décennie et la moyenne d'âge des membres du bureau atteint désormais 84 ans. Le Président estime qu'il est nécessaire de recruter des membres plus jeunes qui pourront assurer la transition, la mémoire et redynamiser la section.

Les personnes ayant accompli leur service militaire, considérés comme Soldats de France, les soldats, militaires de carrière ayant réalisé des opérations dans d'autres pays, doivent se mobiliser et rejoindre l'association pour suppléer les départs des plus anciens. Le Président en a d'ailleurs profité pour remercier Thierry THOIN de Coucy qui assure depuis peu le rôle de porte-drapeaux. Il a ensuite rappelé les différentes actions de l'association et notamment sa participation aux principales cérémonies patriotiques dans les communes de Coucy, Lucquy et Amagne. La réunion s'est terminée par le renouvellement du bureau : Pierre RIVA reste à la présidence une dernière année, Michel AUBLIN à la Vice-Présidence, et Pierre FLEURY à la trésorerie.



LES ECHOS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseil du 10 mars 2023 : Vote à l'unanimité du budget primitif 2023

Conseil du 12 mai 2023 : projet aménagement de la place de l'embuscade demande de sub-vention

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site de la mairie

Le site de la commune a fait "peau neuve" n'hésitez pas à venir le consulter :

<https://www.mairie-coucy.fr/>



AGENDA

- 18 juin brocante et fête à Coucy 2
- 09 juillet brocante à Coucy 1
- 2 et 3 septembre Fête communale de Coucy

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site de la mairie